Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM KAMES HIGH YIELD GLOBAL BOND

Part M : FR0012892578

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances internationaux".

Son objectif de gestion est de surperformer, net de frais de gestion réels de la part M, sur la durée de placement recommandée (3ans), son indicateur de référence, l'indice Barclays Global High Yield Hedged Euro Total Return, en investissant au minimum 67% dans des obligations internationales d'émetteurs souverains, publics et privés à caractère spéculatif (à haut rendement).

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille investi au minimum 67% dans des obligations internationales d'émetteurs du secteur privé et/ou public à caractère spéculatif (à haut rendement), tout en tirant parti de plusieurs sources de valeur ajoutée :

- sélection des émetteurs et des secteurs d'investissement en fonction des analyses micro- et macro-économiques des équipes de gestion
- gestion active de l'exposition du FCP au risque de crédit,
- diversification par l'investissement sur des obligations de catégorie investissement (risque plus faible), ainsi que sur des marchés émergents,
- gestion de la sensibilité globale du portefeuille et contrôle de sa répartition par maturité. La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille restera dans la fourchette [1,5; 7,5].

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT a délégué à KAMES CAPITAL plc. la totalité de la gestion financière du portefeuille du FCP.

Afin de réaliser sa stratégie d'investissement, Le FCP est au minimum à 75% de son actif en en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres sont soit des émissions du secteur public ou privé (y compris à titre accessoire instruments de titrisation), les titres émis ou garantis par des Etats étant également autorisés dans la limite de 20% de l'actif net. Le FCP peut investir dans des titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés, libellés en toutes devises (le risque de change du FCP étant limité à 10% maximum de l'actif net).

L'exposition du FCP aux titres de créances pourra porter jusqu'à 100% de son actif net.

L'exposition du FCP aux titres à caractère spéculatif (à haut rendement) correspondant à une notation inférieure à BBB-/Baa3 sera comprise entre 67% et 100% maximum de son actif net: ces titres seront sélectionnés afin de respecter la fourchette de sensibilité du FCP aux taux comprise entre 1,5 et 7,5.

Le FCP peut également être exposé, à hauteur de 20% maximum de l'actif net, à des titres notés de BBB-/Baa3 à AAA/Aaa (dits de catégorie "Investment Grade").

Le FCP peut également être exposé, à hauteur de 20% maximum de l'actif net, sur des titres émis par des pays émergents ou émetteurs publics ou privés de pays émergents.

Le FCP peut investir en titres non notés, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Le FCP pourra investir, jusqu'à 100% de son actif net, en titres financiers éligibles ou instruments du marché monétaire répondant aux conditions mentionnées au R214-11-I 4 (obligations en attente de cotation).

Le FCP se réserve la possibilité d'investir, au titre du ratio « autres valeurs », dans la limite de 10% maximum de son actif net, en titres financiers éligibles ou instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au R214-11-I (obligations non cotées).

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») dans la limite de 10% de l'actif net.

A partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchette de sensibilité, notations minimales à l'acquisition et en détention), le délégataire de la gestion financière procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement ni exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre, de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans des titres de capital mais il pourra néanmoins détenir dans la limite de 10% de l'actif net, des «Preferred shares» (titres de capital hybride qui paient généralement un taux de dividende fixe) ou des actions résultant d'une conversion d'un titre hybride («Cocos») ou d'un titre obligataire.

L'investissement du FCP en titres hybrides (investissement en cumul « CoCos » et « Preferred shares ») ne pourra dépasser 10% de l'actif net

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques sur taux, crédit et change, pour poursuivre son objectif de gestion. Le niveau de l'effet de levier du FCP (calculé en faisant la somme des nominaux des instruments financiers à terme utilisés par le FCP), en circonstances normales de marché, devrait se situer dans une fourchette comprise entre 1 et 3 fois l'actif net du FCP.

Essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 20 % de l'actif net du FCP.

La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum. Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans cette période.

La part M est une part de capitalisation et/ou de distribution.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet OPCVM étant majoritairement investi en obligations internationales de catégorie "à caractère spéculatif (à haut rendement)", le niveau de risque associé à cet OPCVM est 3. Ce niveau correspond à une borne de volatilité hebdomadaire annualisée entre 2% et 5%

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur synthétique est estimé à partir de la limite de risque suivi en Value at Risk et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi l'OPCVM baissera. L'OPCVM investi dans des titres "à caractère spéculatif (à haut rendement)", ces titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante)
- Risque de liquidité : il représente le risque que le marché financier ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de dérèglement de marché.
- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés, acquisition et cession temporaires de titres) : l'OPCVM est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée.
- Impact des techniques telles que des produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut entrainer une amplification de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ 5% maximum. ■ Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. ■ Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les 3 mois à compter du jour de leur mise en paiement.
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	

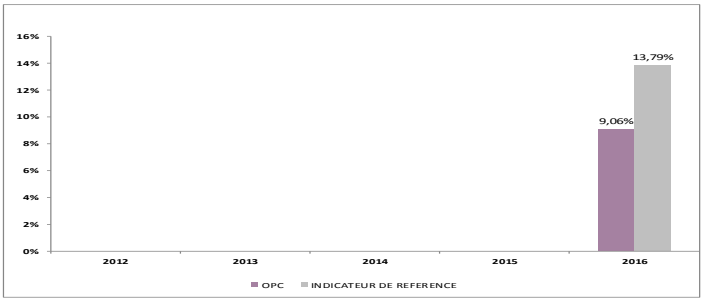
Frais courants	0,50 % TTC.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants ont fait l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais à l'exercice clos au 31/12/2017 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 5 novembre 2015.
- La part M a été créée le 5 novembre 2015.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de vote, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2017.